

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 03/01/2025 - 1078 - 1957 B 17982 - 572 179 828 - SOCIETE CENTRALE DE COOPERATION
IMMOBILIERE ARCADE-VYV

SOCIETE CENTRALE DE COOPERATION IMMOBILIERE ARCADE-VVV
SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE
à capital variable
Siège social : 59 rue de Provence – 75009 PARIS
RCS PARIS 572 179 828

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2024

[...]

2.2 Gouvernance : point sur la composition du conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale

→ Le conseil d'administration prend acte que le mandat d'administrateur de M. Pierre-André PERISSOL est arrivé à expiration et qu'il n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue ce jour.

[...]

Certifié conforme
Le Directeur Général
Richard PACE



SOCIETE CENTRALE DE COOPERATION IMMOBILIERE ARCADE-VVY
SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE
À capital variable
Siège social : 59 rue de Provence – 75009 Paris
RCS PARIS 572 179 828
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 13 JUIN 2024

[...]

19EME RESOLUTION (nomination de l'association ALFI en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateur l'**ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES FAMILLES ET DES ISOLEES, ALFI**, association loi de 1901, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 784 314 072, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Collège A : vote pour à l'unanimité

Collège B : vote pour à l'unanimité

Collège C : vote pour à l'unanimité

Collège D : ne s'est pas exprimé

Collège E : vote pour à l'unanimité

Etant précisé que Monsieur Claude SADOUN, associé intéressés n'a pas pris part au vote au sein de son collège.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

31EME RESOLUTION (pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Collège A : vote pour à l'unanimité

Collège B : vote pour à l'unanimité

Collège C : vote pour à l'unanimité

Collège D : ne s'est pas exprimé

Collège E : vote pour à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifié conforme
Le Directeur Général
Richard PACE

